

Quand la naïveté, la cupidité, voire la tentative de soustraction fiscale coûte à l'Etat, de quelle marge de manoeuvre celui-ci dispose-t-il pour faire endosser ces frais au principal intéressé plutôt qu'au contribuable ?

En février de cette année, suite à une arnaque très connue des utilisateurs du net, un citoyen vaudois, se rendait au Togo pour s'y faire remettre un pseudo héritage de 12,5 millions de dollars US et transférer ce montant en Thaïlande. Ce transfert «hors-sol» devant permettre d'échapper à l'impôt sur les successions qui serait encaissé chez nous pour un tel héritage.

Plutôt que de toucher ce pactole, ce citoyen a fait la connaissance de la pègre locale et a été séquestré et rançonné.

Une intervention de la police, de la justice et de la diplomatie helvétique a été nécessaire pour que ce citoyen très naïf puisse retrouver la liberté.

Ces diverses interventions ont évidemment un coût, et un récent article paru dans La Liberté et Le Courrier nous apprend que les opérations qui ont conduit à cette libération resteront à la charge du canton, ce qui, compte tenu des circonstances qui ont conduit cette personne dans la gueule du loup, paraît particulièrement scandaleux à bon nombre de contribuables vaudois.

Je désire donc poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Est-il exact que cette opération a eu un coût pris en charge par la collectivité publique ?
- Si oui, quel est le coût de cette opération de libération porté à la charge du canton ?
- Y a-t-il eu (aussi) des frais mis à la charge d'autres collectivités publiques (par exemple de la Confédération) ? Si oui, pour quel montant ?
- Quelle marge de manoeuvre et d'appréciation le canton a-t-il de refuser de prendre financièrement à sa charge une telle opération et si cette marge existe pourquoi n'a-t-elle pas été utilisée ?
- Si aucune marge de manoeuvre n'existe, quelles dispositions et textes de lois devraient être modifiés pour que le canton n'ait plus à assumer financièrement une telle opération ?

Gland, le 13 septembre 2011

Jean-Michel Favez

